

MÉMOIRE AMENDÉ

Audience du Bureau des audiences publiques en
environnement – projet éolien de l'Érable

Mireille Bonin LL.L

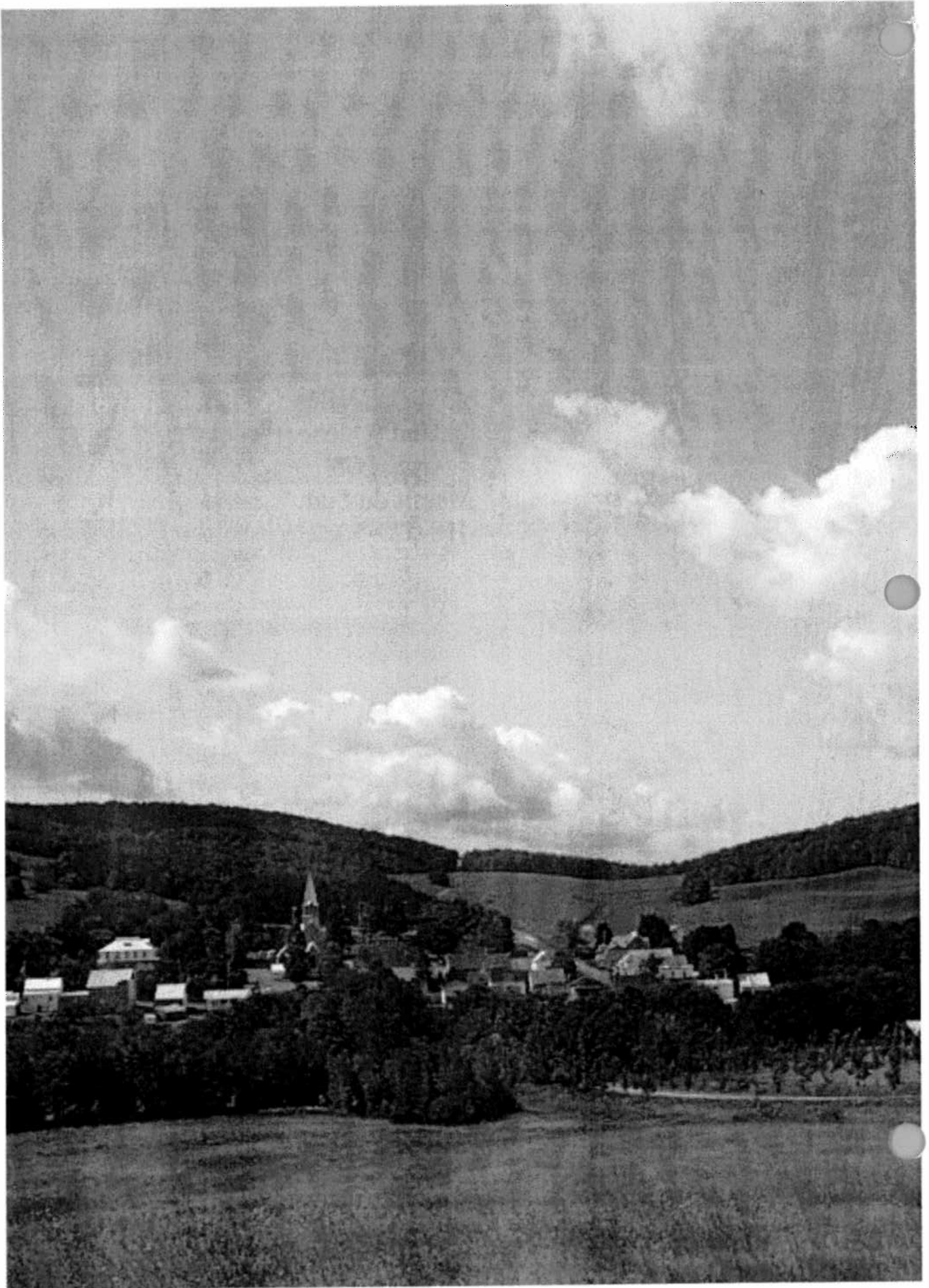


Table des matières

Page couverture.....	p.1-2
Mémoire :	p. 3 à 13
Annexe 1.....	Texte Le Monde Magazine 28 novembre 2009 Intitulé : Éoliennes le Vent de la polémique
Annexe 2.....	Texte d'opinion intitulé : Steven Guilbeault : Mandataire de la Couronne ou écologiste sérieux; texte d'opinion intitulé :SNC- Lavalin, instrument du pouvoir au Québec
Annexe 3.....	Projet éolien de l'Atrébatie
Annexe 4.....	Notes sur le livre de Hernando De Soto : The Mystery of Capital
Annexe 5.....	Texte tiré du magazine GÉO de septembre 2009 intitulé : La ville idéale pour vivre au vert par Nadège Monschau



L'Éolien industriel au Québec : Changer le modèle pour gérer le changement

« ...L'énergie du vent, propre et sans reproche, est en train de se trouver des ennemis qu'elle ne soupçonnait pas : les hommes. Ceux qui vivent à proximité de ces grands pylônes de plus de 100 mètres de haut. Et ce qui pourrait ressembler depuis Paris à des jacqueries sans lendemain est en train de se transformer en mouvement de résistance »

Le Monde Magazine, 28 novembre 2009*

Contexte :

Les premiers citoyens qui ont subi le processus du développement de la filière éolienne au Québec ont eu peu de chance de se faire entendre: ils ont été pris dans un processus où le développement économique de la pauvre Gaspésie justifiait le peu d'égard que les décideurs leur accordaient. C'était en 1997.

Le Bureau des audiences publiques en environnement (BAPE) qui les a entendus à la toute fin du processus, n'a pas pu changer ou même minimiser les impacts de la décision qui était déjà prise, mais a quand même laissé pour la postérité une recommandation fondamentale et je cite : « ...que le projet ne soit pas réalisé en milieu habité »¹

Douze ans plus tard, la gouvernance ne s'est pas améliorée dans cette filière et le but de ce mémoire est de vous préciser pourquoi.

Gouvernance et Démocratie

La gouvernance est un concept relativement nouveau, qui s'est développé parallèlement aux notions de développement durable. Plusieurs organismes donnent aujourd'hui des cours sur la gouvernance et ont développé tout un compendium mais je me référerai à l'organisme que je connais, celui de l'Institute on Governance (IOG : www.iog.ca) qui définit la gouvernance comme un processus en vertu duquel les organisations et les sociétés prennent leurs décisions importantes, déterminent qui sera impliqué dans le processus décisionnel et comment s'exercera la reddition des comptes. Les 5 principes reconnus par l'Institut pour reconnaître une bonne gouvernance sont : légitimité et voix, équité, responsabilité, efficacité et direction.

Voici dans leurs propres mots, ce que constitue la gouvernance pour le IOG :

The Institute On Governance (IOG) is a Canadian, non-profit think tank that provides an independent source of knowledge, research and advice on governance issues, both in Canada and internationally.

* article en annexe

¹ Rapport d'enquête et d'audience publique Projet de parc éolien de la Gaspésie p. 187

Governance is concerned with how decisions important to a society or an organization are taken. It helps define who should have power and why, who should have voice in decision-making, and how account should be rendered.

Using core principles of sound governance - direction and purpose; legitimacy and voice; accountability and transparency; effective performance; and ethical behaviour and fairness – the IOG explores what good governance means in different contexts.

La gouvernance a beaucoup évoluée au cours des dernières décennies et les citoyens ont de plus en plus insisté pour participer au processus décisionnel si bien qu'on parle maintenant de gouvernance participative et qu'un gouvernement qui n'écoute pas ses citoyens n'est pas légitime. Peut-on dire que le peu d'engouement des citoyens du Québec à exercer leur droit de vote aux dernières élections provinciales est un indicateur du peu de légitimité qu'ils accordent à leur gouvernement? Je ne suis pas politicologue et je ne peux l'analyser mais je peux vous faire part du manque de confiance que les citoyens portent envers un processus décisionnel qui ne les implique pas.

Les citoyens doivent avoir une voix pour que leur gouvernement soit légitime. La voix des citoyens dont je parle ici est plus qu'une coche sur un plan de communication d'une multinationale, c'est l'implication des citoyens dans les décisions qui les concernent, c'est leur participation à l'utilisation de leur territoire et de leurs ressources naturelles; la voix des citoyens dont je parle est au cœur même de la démocratie. Sans cette voix, sans cette implication, sans cette possibilité de critiquer, de débattre, de suggérer des alternatives, sans ce pouvoir de faire changer des choses, de renoncer à un mauvais projet, sans ce pouvoir, point de démocratie.

Le processus éolien tel que perçu par les citoyens

La filière éolienne est riche en exemples des ratés au niveau du processus décisionnel mis en place pour développer cette industrie. Alors que les citoyens un peu partout dans le monde sont sensibilisés à l'importance de protéger leur environnement et qu'ils prennent des actions individuelles de plus en plus poussées pour réduire leur empreinte écologique, ces mêmes citoyens n'acceptent pas l'emprise de l'éolien industriel sur leur territoire. La propagande a beau être poussée à fond de train, les environnementalistes institutionnalisés comme Greenpeace et Équiterre² ont beau avoir fait de l'éolien le symbole de l'énergie verte, rien n'y fait, les citoyens résistent.

Les promoteurs de l'éolien industriel expliquent l'opposition des citoyens par le phénomène de la résistance au changement. Pourtant, les professionnels de la gestion du changement, qui prolifèrent eux aussi, qu'ils soient spécialisés dans la gestion du changement institutionnel, d'entreprise ou autre ont également développé une rhétorique du phénomène et curieusement, utilisent un vocabulaire compatible avec celui de la notion de gouvernance. Comme les outils disponibles aux citoyens sont souvent ce qu'ils trouvent sur internet, laissez-moi vous faire lire ce que j'ai trouvé sur : <http://www.jgbernard.com/> . Le changement dont il est question est en relation avec l'informatique, mais les principes s'appliquent à notre cas:

² Voir article en annexe en réponse au livre de S. Guilbeault : Alerte

Réaliser la vision en légitimant le changement

La direction des TI doit aussi s'assurer que la participation des parties prenantes ne se limite pas à quelques entrevues pour la définition de leurs besoins. Au contraire, il faut les impliquer dès les premiers efforts de planification du changement et par la suite, pour toutes les décisions importantes. Par exemple, il faut les impliquer lors de la sélection des membres de l'équipe de gestion du projet, de la définition de l'envergure et des objectifs de la solution TI, de l'établissement du plan de dotation du projet, de la définition de la charte du projet, du choix de l'éditeur de la solution de TI et des partenaires d'implantation, de l'établissement des plans de formation du projet, de la définition des rôles, des responsabilités, des autorisations ainsi que de nouveaux indicateurs de performance.

Lorsqu'un projet implique des centaines voire des milliers d'utilisateurs, il est parfois impossible d'impliquer l'ensemble des utilisateurs de la solution. La démocratie est un principe vertueux; mais ce n'est pas ce qui permet de prendre rapidement des décisions dans un contexte d'échéancier serré! Le compromis est d'inviter les gestionnaires des unités d'affaires, ainsi que certains meneurs d'opinion respectés en qui les utilisateurs ont confiance, à participer à ces décisions. Leur participation par le biais d'un comité qui a un véritable pouvoir décisionnel peut légitimer le changement et ainsi créer un réel sentiment d'appropriation de la solution TI.

Enfin, si le changement demande aux parties prenantes de faire des compromis, il faut être prêt à en faire soi-même en tant qu'expert en TI. Une bonne solution du point de vue technique peut être inappropriée du point de vue social ou politique. Promouvoir une solution parfaite du point de vue technique peut empêcher l'obtention d'un consensus autour d'une solution moins sophistiquée d'un point de vue technique, mais plus acceptable socialement et politiquement pour l'entreprise. Faire une concession peut parfois être plus rentable que d'avoir à « vendre » le changement.

il ne faut surtout pas oublier que la technologie n'est qu'un outil à travers lequel les valeurs de l'entreprise et des individus qui la composent se manifestent. Ces valeurs déterminent la réponse choisie face aux dilemmes des priorités et de la transparence.

Une gestion du risque adéquate requiert deux éléments. Premièrement, il faut se doter d'une méthodologie rigoureuse et systématique, qui permet d'identifier la nature du risque encouru, d'évaluer son importance, et de stimuler la prise de décision quant aux opportunités d'atténuation. Deuxièmement, l'entreprise doit miser sur une culture vigilante, où la communication est fréquente et honnête, où les contributions de chacun sont respectées, et où l'expertise a plus de valeur que l'autorité."

*Jean-Grégoire Bernard
Gestion du changement*

Ce que les citoyens ont vécu avec le processus éolien tel que mis en œuvre par les promoteurs privés, équivaut à une prise hostile de la ressource du vent sur un territoire que les citoyens considèrent comme le leur. Le promoteur éolien, invité par le gouvernement, veut acheter ce que bon nombre de citoyens ne veulent pas vendre.

Le processus choisi pour développer l'éolien au Québec est un système d'appel d'offres décrété unilatéralement par le gouvernement du Québec en l'absence de planification stratégique connue et acquiescée par le public et en l'absence de la partie la plus touchée : les citoyens et les citoyennes. Au moment où le deuxième appel d'offres a été lancé, le 31 octobre 2005, le simple citoyen n'en avait jamais entendu parler et n'avait certainement pas eu l'occasion d'en débattre en campagne électorale avec ceux qui deviendraient leurs élus municipaux le lendemain, 1^{er} novembre 2005. Toute décision qui a été prise sans les

citoyens n'est pas légitime parce que les élus municipaux n'ont jamais reçu mandat de leurs concitoyens et de leurs concitoyennes de les représenter auprès de quelque entreprise que ce soit car l'éolien industriel est arrivé après les élections de 2005. Les citoyens n'ont jamais donné à personne le pouvoir de les représenter dans ce dossier là.

Le sachant très bien, les promoteurs privés sont d'abord allés voir les propriétaires de fonds de terre pour les inciter à signer des contrats optionnels pour installer leurs aérogénérateurs. En ce faisant, en cachette et sournoisement, les propriétaires fonciers visés devenaient à peu de frais les promoteurs du projet éolien, ce dont se sont amplement servis les promoteurs industriels. Dans certains cas les élus municipaux ont été sollicités après le fait et se sont fait offerts des redevances par les promoteurs qui avaient les contrats d'option en poche pour faire valoir la légitimité du projet. Dans le cas de terres publiques, les élus municipaux ont probablement compris que les gisements éoliens étaient exploités comme on exploite les mines au Québec et que c'est le promoteur qui décidait de tout, valait donc mieux prendre les miettes offertes que rien du tout comme cela a été le cas à Murdockville.

Ces contrats d'option ont été signés pour la plupart en 2006 et en 2007. Quant aux Règlements de contrôle intérimaires, ils ont été votés rapidement, en l'absence totale de concertation citoyenne. Avec les promoteurs du promoteur bien intéressés à ce que les redevances leur reviennent, le mécanisme « d'information » a pu commencer. Avec leurs contrats d'option et l'aval d'Hydro Québec, les promoteurs savaient que le certificat d'autorisation du Conseil des ministres n'était qu'une formalité et ils se sont donc contentés d'exécuter leur plan de communication. D'ailleurs bon nombre de citoyens, dont je suis, ont appris l'existence d'un parc éolien sur leur territoire par les journaux, le 5 mai 2008, jour où le résultat des appels d'offres a été rendu public. Les promoteurs ont fait la promotion de leurs projets, ils ont vendu leur projet et dans certains cas sous pression.

Toute la partie communication a été laissée entre les mains du promoteur, le gouvernement du Québec s'en remettant aux instances municipales pour établir la relation avec le citoyen et les élus municipaux s'en remettant aux promoteurs qui étaient d'ailleurs préparés à faire la promotion de leur projet, guidés comme ils l'étaient par des firmes spécialisées en communication.

Quand les citoyens ont réalisé que l'information honnête, transparente et complète ne se ferait pas, ils ont décidé, là où les citoyens avaient les ressources pour le faire, d'informer eux-mêmes leurs concitoyens et de stimuler un débat sur la question.

Beaucoup des outils pour aider les élus municipaux à traiter du dossier éolien ont été rendus publics après que les ententes et que les contrats d'option aient été signés. Ainsi, le *Guide à l'intention des élus municipaux* a été publié en octobre 2008. Il était déjà trop tard pour reprendre la procédure, la relation entre les citoyens et le promoteur et la relation des citoyens entre eux était déjà envenimée.

Quant aux études d'impacts environnementaux, les citoyens n'en ont pas confiance car l'apparence de partialité est trop évidente. Nous avons appris de SNC Lavalin que 90% des études d'impact du 2^{ième} appel d'offre sont réalisées par elle et en plus on sait que les contrats pour les réaliser sont signés par le promoteur. Ces études d'impact ne sont que le prolongement de la promotion faite pour implanter le projet. Voir à cet égard l'opinion de décembre 2009 jointe en annexe.

La relation du citoyen avec le territoire

La démesure des aérogénérateurs, la place physique que prend un parc éolien sur le territoire est un empiètement majeur, inégalé, qui envahit l'espace et modifie de manière importante la relation que l'individu entretient avec son milieu de vie.

Le sentiment d'appropriation d'un citoyen envers son milieu de vie est en fonction non seulement du territoire sur lequel il habite mais de l'environnement général des lieux, ce qui est bien exprimé par la chercheuse Marie-Josée Fortin de l'UQAR au chapitre 8.1.1 du *Guide à l'intention des élus municipaux*, et je cite : « De fait, par le biais du paysage, les opposants tentent de faire valoir d'autres besoins, jugés de plus en plus importants dans nos sociétés contemporaines. Le paysage, dans ses formes concrètes et visibles, en plus de contribuer à la qualité esthétique et environnementale du cadre de vie, permet à l'individu et à la communauté de se rappeler son histoire, de se connaître et, possiblement, de tisser une identité partagée. Il contribue donc directement à la qualité de vie d'un milieu. Or, celle-ci paraît de plus en plus prépondérante dans les choix de localisation de résidents et même d'entreprises. »

Le territoire est sacré pour beaucoup d'individus, particulièrement pour ceux qui l'ont choisi ou qui ont renouvelé leur choix. Ne pas reconnaître l'importance d'ouvrir un dialogue avec les résidents dès le départ est non seulement contraire aux règles de la bonne gouvernance mais est considéré par les citoyens comme une trahison de ceux qui ont une responsabilité envers eux à titre de représentants des intérêts de tous les citoyens, quels qu'ils soient.

La gestion du risque

Ouvrir un véritable dialogue avec la population touchée par un grand projet est essentiel. Ceux qui l'ont compris ont pris le risque d'écouter leur population pour vrai et ont choisi un modèle de démocratie participative. J'ai un exemple à vous proposer, celui de la communauté de commune de l'Atrébatie en France³, un modèle public de développement éolien avec l'assentiment de la population, un modèle de démocratie participative où la consultation et l'apport des citoyens s'est échelonnée sur plusieurs années.

Au Québec, les guides produits pour consulter les citoyens n'ont rien donné parce que personne ne s'en est servi, parce qu'aucun dirigeant n'a pris le risque de consulter pour vrai ses citoyens. Quelle perte pour nous tous au Québec de n'avoir pas pris le temps

³ Projet joint en annexe

d'entendre les citoyens; la sagesse populaire est substantielle et de bon conseil pour qui a le courage de l'écouter.

Non seulement nos dirigeants n'ont pas jugé bon de nous consulter dans la filière éolienne, mais ils ont fait venir les forces de l'ordre quand les citoyens se sont présentés devant les conseils municipaux pour quêter le droit d'être entendus, ne serait-ce que durant les quelques minutes de la période de questions. Les citoyens se sont sentis trahis par leurs dirigeants. Ils se sont sentis pillés par ceux qui avaient promis de représenter tous les citoyens. Quand un gouvernement n'a pas la structure pour permettre à ses citoyens d'être entendus en amont de toute décision majeure qui aura des impacts sur le territoire durant des décennies, cette gouvernance est à revoir. La présente structure de gouvernance ne tient pas compte du changement sociologique qui s'est opéré au Québec. Les citoyens ne veulent plus juste aller voter, ils veulent participer aux décisions majeures qui les touchent. Les citoyens des régions ne veulent plus être l'objet de politiques et de directives, ils veulent participer au changement et non pas se le faire imposer.

Avoir une voix est non seulement le premier principe d'une saine gouvernance mais est essentiel pour que les projets soient légitimés par la population, un autre principe fondamental essentiel à la stabilité d'une société.

De même, la Commission de l'éthique de la science et de la technologie à la page 37 du texte soumis au BAPE sous DD1 (6211-24-020) rapporte les propos de l'OCDE et je cite :

« La prise en considération des aspects sociétaux du risque est fondamentale et son acceptabilité par les citoyens constitue une notion clé dans le processus d'évaluation et de gestion du risque; en l'occurrence, le principe de précaution « impose de toute évidence qu'on améliore la communication et la réflexion sur les divers niveaux et types d'incertitude dans l'évaluation scientifique ». »

RECOMMANDATION NO 1 :

Modifier la structure municipale pour inclure les citoyens dans le processus décisionnel par la création d'un Conseil de citoyens intégré à la structure municipale. Le modèle des Conseils de quartiers de la ville de Québec pourrait en être l'inspiration. Ainsi, aucune décision importante sur le territoire géré par les municipalités ne pourrait être prise sans que les citoyens aient été consultés à toutes et chacune des étapes du processus décisionnel et aient la possibilité de négocier des modifications au projet. À Québec les conseils de quartier prennent leur source dans un règlement de la ville de Québec pris en fonction de la *Charte de la ville de Québec* (L.R.Q. chapitre C-11.5).

Les recours

En sus des bons principes de gouvernance essentiels à la stabilité et au développement d'une société donnée, dont légitimité et voix, le droit fondamental d'être entendu doit aussi en faire partie. Ainsi dans la filière éolienne, non seulement un véritable mécanisme de concertation et de suivi pour donner une voix aux citoyens doit être élaboré mais en plus, le droit fondamental de se faire entendre doit être institutionnalisé dans la mécanique administrative.

Avoir une voix veut dire avoir droit au chapitre au plan politique et social et pouvoir participer au processus décisionnel; être entendu implique qu'un mécanisme soit instauré et intégré au système pour qu'une doléance soit entendue de manière utile afin qu'une décision prise puisse être remise en question par le citoyen.

RECOMMANDATION NO 2

Créer un modèle de résolution de conflits indépendant, financé par le gouvernement du Québec et par le promoteur, intégré au mécanisme de suivi pour permettre aux citoyens d'être entendus à toutes les étapes du processus en cas de conflit. Il s'agit habituellement d'un mécanisme de médiation mené par des professionnels de la médiation, indépendants du système décisionnel. Si un tel mécanisme avait été en place les citoyens auraient pu porter leurs doléances et être entendus en relation par exemple avec la construction des mâts de mesure de vent.

Le choix du médiateur devrait obligatoirement être fait par les deux parties, incluant le plaignant, pour s'assurer de la transparence et de l'indépendance du mécanisme. Une liste de firmes indépendantes de médiateurs devrait être constituée pour permettre un choix et favoriser l'apparence d'indépendance, qui manque cruellement dans la filière éolienne. L'institut de médiation et d'arbitrage du Québec (IMAQ) par exemple est un de ces organismes privé, à but non lucratif qui opère de façon totalement indépendante.

Maître chez nous

De tous les côtés dans le dossier énergétique, le slogan d'Adélar Godbout : « Maître chez nous », repris par Jean Lesage et René Lévesque et maintenant réutilisé par Daniel Breton et les syndiqués d'Hydro Québec, prend un sens profond sur le terrain pour les citoyens.

Si l'énergie est à la base de nos activités et de nos mouvements, est assimilée au développement des sociétés et est la plus grosse entreprise de la planète, c'est notre territoire qui est à la base de notre accès au capital. L'accès au capital est avant tout la possibilité de profiter d'un bien fixe pour capitaliser dessus⁴ et ce bien fixe c'est notre territoire avec les ressources naturelles qui s'y trouvent. Si le territoire constitue le fondement du capitalisme c'est qu'il nous permet de le grever en échange de financement. Mais ce territoire n'est pas seulement une monnaie d'échange c'est un lieu,

⁴ The Mystery of Capital, Hernando De Soto

un environnement, un paysage, un bien commun et une richesse que nous devons préserver pour les générations futures. C'est aussi un milieu de vie pour les habitants et un habitat pour notre biodiversité. Ce territoire, avant d'être un atout pour le développement de nos affaires, représente une appartenance pour les individus qui s'y trouvent et cette appartenance est à la base de la vision du monde des diverses cultures qui y vivent.

Quand j'étais étudiante dans les années 70, j'ai vu naître le Parti québécois et j'ai eu la chance de vivre le débat de coq entre René Lévesque et Pierre Elliott Trudeau. Née en ville et étudiante en ville, je ne comprenais pas d'où venait le « Maître chez nous » et ce n'était pour moi qu'un slogan de campagne électorale. J'ai mis plus de 30 ans à comprendre l'essence du « Maître chez nous » parce que c'est caché dans la culture d'un peuple, dans sa perception du monde et de son territoire. C'est pour moi maintenant à la base de ce que je vis et que je ressens dans le dossier éolien : je me sens dépossédée, je me sens atteinte dans ce que je suis, dans la relation que j'entretiens avec mon environnement; je sens que je n'ai plus de place chez moi.

La filière éolienne touche au fondement de l'existence des habitants de la terre : leur présence sur le territoire, pas n'importe quel territoire, un territoire donné, leur territoire, la fibre de leur sentiment d'appartenance, le cœur de la relation qu'ils entretiennent avec tout ce qui est vivant : les êtres humains, l'eau, la faune et la flore, avec les sons qui les entourent et l'air qu'ils respirent. L'industrie de l'éolien les atteint sur tous les fronts.

Le territoire n'a rien à voir avec la propriété, c'est un sentiment d'appartenance.

RECOMMANDATION NO 3 :

Il est recommandé de revoir le modèle de développement des énergies alternatives afin de permettre aux citoyens d'avoir un apport dans la protection de leur environnement en utilisant des énergies plus propres, moins polluantes et en cessant le gaspillage de l'énergie.

Le modèle suggéré est celui de la diversification des énergies alternatives sur un territoire donné en fonction des différentes régions qui peuvent ou non inclure l'éolien, dépendamment de chaque cas. Le modèle allemand de la municipalité de Fribourg-en-Brigau pourrait en être l'inspiration.

Le modèle d'écoquartier :

Ce modèle est rapporté dans le magazine Géo de septembre 2009 à la page 30 intitulé : *La ville idéale pour vivre au vert*, un texte de Nadège Monschau:⁵. « C'est nous, les habitants, qui avons bâti cet écoquartier de A à Z. Nous sommes tout à la fois les financiers, les planificateurs, les constructeurs et les consommateurs de ce projet novateur »

⁵ Article de Nadège Monschau joint en annexe

Ça c'est du développement durable, pas tout démolir au nom de la vertu mais opérer un changement durable avec l'apport des gens, dans le respect du milieu de vie. « Il existe dans notre région une forte conscience écologique, explique l'architecte-urbaniste Jürgen Hartwig. Cette réflexion sur le développement durable remonte à 1975, lorsque la population s'est mobilisée contre l'édification d'une centrale nucléaire. » et plus loin : « Nous ne voulons pas montrer le passé, mais l'avenir, le seul avenir possible »

Pas une éolienne et pourtant un village qui regorge d'énergies alternatives. « Édification d'habitats économes en énergie, raccordement des lotissements à une centrale de cogénération (qui produit de la chaleur avec des copeaux de bois), récupération des eaux de pluie, tri sélectif des déchets, et mise en œuvre d'une politique de circulation qui vise à favoriser les « transports doux ».

DEMANDE SPÉCIFIQUE AU PROJET DE L'ÉRABLE

Il est par les présentes demandé de prendre un temps d'arrêt pour faire le bilan des représentations citoyennes dans le dossier de l'Éolien à même les rapports du BAPE, des manifestations citoyennes, des revues de presse, des auteurs représentant la version citoyenne dans le dossier et autre... pour mesurer le risque des projets éoliens en incluant le citoyen.

Par ailleurs, il est également demandé de :

Reconnaître dans le rapport du BAPE de l'Érable qu'une distance acceptable d'une résidence ne peut pas être à moins de 1.5 kilomètre d'une résidence.

Éole Prudence, regroupement des citoyens qui subissent depuis plus de 12 ans des éoliennes sur leur territoire en Gaspésie, encore actifs après le tout premier rapport du BAPE en 1997, en arrivent à cette conclusion. De plus, partout sur le net cette distance semble être un facteur surtout quand on considère les études faites sur la santé.

Une distance de 1.5 km de chaque résidence serait un facteur d'acceptabilité social important. La solution préférée serait de reprendre le modèle de développement de l'éolien pour en faire un modèle public mais en attendant, reconnaître la distance minimum entre une résidence et une éolienne serait un élément important d'acceptabilité sociale. Ce sont les citoyens qui informent le mieux les normes de l'acceptabilité sociale. Ces citoyens sont prêts à se mobiliser pendant des années pour se faire entendre et dresser les normes de l'acceptabilité sociale. Ce sont eux qui sont le plus compétent pour le faire.

Conclusion :

L'industrie du vent, impitoyable, irrespectueuse des citoyens, attaque les gens là où ils sont le plus sensible en occupant le territoire qu'ils ont façonné peu à peu au cours de leur vie. Le territoire n'est pas juste une affaire de titre de propriété, c'est une affaire de patrimoine collectif. L'industrie du vent modifie en profondeur la vocation des paysages

et le citoyen se sent trahi, pillé et occupé par un ennemi. Pas surprenant qu'en France on parle de résistance pour expliquer ce qui se passe.

C'est le vent qui est propre, c'est la ressource du vent qui est « verte ». L'industrie éolienne n'est que l'objet d'un opportunisme indécent.

Un changement du modèle de développement éolien s'impose. La pensée magique derrière le développement éolien industriel par appel d'offres ne correspond pas à un modèle acceptable pour les citoyens du Québec. Les citoyens du Québec n'ont pas été consultés et l'éolien industriel ne jouit pas du large consensus nécessaire à la gestion du changement.

C'est ce qu'on empêche de faire qui est le plus important quand on est au pouvoir, ce n'est pas ce que l'on fait

Mackenzie King